

22 Octobre 1914

La fraction du Régiment qui se trouvait à Guercourt quitte son cantonnement à 9^h30 et se dirige sur Dommartin-la-Planche où l'attendait le 3^e demi-Régiment. Le Régiment se dirige sur Villers-Daucourt en passant par l'^{2^e} Monchouls.

Le 1^{er} demi-Régiment et l'^{Etat-Major} arrivent à la gare de Daucourt à 18^h30. L'embarquement commence aussitôt. Ce détachement quitte Daucourt à 17^h30. Le reste du Régiment va à Villers en attendant l'heure du départ. Le 2^{me} Escadron embarque à 21^h30.

23 Octobre 1914

Le 3^{me} Escadron quitte Daucourt à 1^h30. Le 4^{me} Escadron et la section de Mitrailleuses partent à 6^h30.

Le 1^{er} Escadron et l'^{Etat-Major} arrivent à la gare de Cassel à 13^h15. Le débarquement commence aussitôt. Le reste du Régiment débarque le même jour à Cassel. Le Régiment cantonne à Vensac-Cappel.

Le Régiment occupe les mêmes cantonnements.

Le Régiment est détaché auprès de la 13^e Division d'Infanterie et se dirige sur Furnes pour se mettre à la disposition du Général Grosetti, commandant la Division. Le Régiment

24 Octobre 1914

cantonne à la Panne où il arrive à 21^h.

Le Régiment quitte la Panne à 1^h15. En exécution des ordres du Général Grosetti, commandant la 13^e Division, charge d'assurer la défense de Wicoport-Diamude. Le Colonel Costet commandant le 2^{me} Chasseur d'Algérie, reçoit le commandement de l'un des 4 secteurs de ce front. Secteur compris entre la mer et Wicoport. Le Régiment affecté au 1^{er} secteur est commandé par le Lieutenant-Colonel. Ses Escadrons partant de la Panne, vont se placer à 1600 mètres d'Oost-Duinberque.

Le Lieutenant-Colonel prend les dispositions suivantes.

Le 2^{me} demi-Régiment sous les ordres du commandant de Combat tient la ligne de la Mer à l'entrée de Wicoport. 1 peloton vers la gauche, 1 peloton vers la droite. (Voir carte sud de Wicoport.) Le Colonel Costet commandant le secteur établit son poste de commandement à 900 mètres de Wicoport.

Le 1^{er} demi-Régiment en réserve, détache deux pelotons : 1 sur la route de Wicoport pour surveiller les îlots rentrant du front, 1 autre peloton de surveillance zone : Wicoport-Turnel, le long du Canal (Pont de Tulpen). Le 2^{me} demi-Régiment assure le service de surveillance jusqu'à la nuit au moyen de patrouilles circulant dans la zone indiquée. Le Régiment rentre à Coxide à 19^h30 où il cantonne.



Le Régiment quitte Coxide à 8^h30. Les mêmes dispositions sont prises que pour la journée du 24. Les Escadrons se rassemblent à l'embranchement de la route de Vulpen-Oost-Duinberque. Le 1^{er} demi-Régiment participe au service des tranchées de la Mer à Wicoport avec le 2^{me} et 3^{me} bataillons. Le 2^{me} demi-Régiment détache deux patrouilles de surveillance sur le canal Wicoport-Turnel, une patrouille de surveillance route de Wicoport. Un peloton est envoyé recueillir les emplacements de combat à pied dans la zone canal-Wicoport-Vulpen. Le 1^{er} demi-Régiment passe la nuit dans les tranchées établies entre Vulpen, le canal, et la voie ferrée. Le 3^{me} demi-Régiment cantonne à Oost-Duinberque sous l'^{Etat-Major}.

En exécution des ordres de la 13^e Division, départ de la fraction du 3^{me} demi-Régiment à 9^h45 d'Oost-Duinberque pour aller relayer dans les tranchées le 1^{er} et 2^{me} Régiment. Or l'^{Etat-Major} de le 1^{er} demi-Régiment vont se placer au point de rassemblement de la veille. Entrée de patrouilles de surveillance route Wicoport-Vulpen dans la zone Wicoport-Vulpen pour exercer la surveillance le long du canal. À 16^h30 le commandant de Combat commandant le 3^{me} demi-Régiment aux tranchées est blessé dans état d'obscurité. Le Maréchal

du Logis Lagarrigue, le trompette Falck et le cavalier Pout sont également blessés, deux chevaux blessés. Le 1^{er} demi-Régiment et l'^{Etat-Major} vont cantonner à Oost-Duinberque.

Ces militaires sont les moins suivis, sont tués à l'ordre du feu de l'armée. (3^e Hussars l'Afrique) Le Trompette Pout à Blieus au combat du 22 contre Oberharen en faisant à la division d'un village. Il combat à pied à leur peloton, sous un feu d'artillerie et d'infanterie très violente.

Hussard Humbert, S. l.^e en 3^e Régiment de chasseurs l'Afrique : au cours d'une reconnaissance, le 18 août, a chargé à la tête de son peloton et mis en échec un parti de cavalerie ennemie, après un combat de 15 huit de combat, sans perdre lui-même un seul homme, après qu'il reçut de son attaque.

Hussard de Ternon, Commercy. S. l.^e en 3^e Régiment de l'Afrique à Brabant, attaqué au feu, a tiré deux coups.

Hussard de Ternon. S. l.^e en 3^e Régiment de chasseurs l'Afrique à Brabant, attaqué au feu, a tiré deux coups.

Pommeblanc Maréchal en 3^e Régiment de l'Afrique à Blieus au combat, a continué sa mission jusqu'au bout.

Pardon Maréchal à l'ordre 3^e Régiment de l'Afrique a pris un coup au visage, l'un de ses hommes tout de suite ayant été blessé et a continué sa mission jusqu'au bout.

Collacora, Cas. de 3^e Régiment de l'Afrique à Pierrepont, Cas. de 3^e Régiment de l'Afrique a été expulsé, dans un état d'obscurité, dans un feu violent, un officier blessé.

(Journal officiel du 29 octobre 1914)

28 Octobre 1914

Le Régiment quitte Cooide à 8^h30. Les mêmes dispositions sont prises que pour la journée du 27. Les Escadrons se rassemblent à l'embranchement de la route de Vulpen. Oost-Duinberque. Le 1^{er} demi-Régiment participe au service des tranchées de la Meuse à Kieupont avec le 2^{me} et 7^{me} territorial. Le 2^{me} demi-Régiment détache deux patrouilles de surveillance sur le canal Kieupont-Furnes, une patrouille de surveillance route de Kieupont. Un peloton est envoyé rechercher les emplacements de combat à pied dans la zone canal - Kieupont-Vulpen. Le 1^{er} demi-Régiment passe la nuit dans les tranchées établies entre l'Yser, le canal, et la voie ferrée. Le 2^{me} demi-Régiment cantonne à Oost-Duinberque ainsi que l'Etat-Major.

29 Octobre 1914

En exécution des ordres de la 43^e Division, départ de la fraction du 3^{me} demi-Régiment à 9^h45 d'Oost-Duinberque pour aller relever dans les tranchées le 1^{er} 1/2 Régiment. À 6^h l'Etat-Major et le 1^{er} demi-Régiment vont se placer au point de rassemblement de la veille. Envoi de patrouilles de surveillance route Kieupont. La zone Kieupont-Vulpen pour exercer la surveillance le long du canal. À 16^h30 le commandant de Gombert commandant le 2^{me} Demi-Régiment aux tranchées est blessé d'un état d'obus. Le Maréchal

30 Octobre 1914

431. — Imprimé à l'initiative militaire Henri CHAIX-LAVATIERE — T. 865 — 15835
Le 2^{me} Chasseurs d'Afrique est rattaché au 32^{me} Corps d'Armée. Le 1^{er} 1/2 Régiment et l'Etat-Major quittent Oost-Duinberque à 9^h45. Le 2^{me} demi-Régiment est relevé des tranchées par le 1^{er} demi-Régiment. À 14^h un obus allemand tombe sur Oost-Duinberque où est situé le convoi du Régiment. Le Brigadier Sconamiglio et le chasseur Heebel sont tués, 7 hommes sont blessés, 3 chevaux tués. Le Lieutenant-Colonel se porte à Vulpen avec le 3^{me} demi-Régiment avec l'ordre d'aller à 19^h sur la gauche du 2^{me} secteur, Ramscapel ayant été pris par les Allemands. Il se porte à Vulpen, fait à agir entre ce point et le pont du Pelican, rive Sud du Canal. Ramscapel est repris par les troupes françaises. Le 1^{er} Régiment et l'Etat-Major rentrent dans leurs cantonnements d'Oost-Duinberque.

31 Octobre 1914

Le 1^{er} demi-Régiment continue à occuper les tranchées en raison de l'emploi éventuel de ces deux Escadrons au point du jour de l'action sur Ramschapel.

Le reste du Régiment occupe les mêmes empla-

cements que pour les journées précédentes. Le service de liaison est assuré par 3 officiers, 2 sous-officiers et 3 cavaliers. Le Cavalier Courcier du 1^{er} Escadron est blessé dans les tranchées. Le 3^{me} 1/2 Régiment et l'Etat-Major vont cantonner à Oost-Duinberque...

1^{er} Novembre 1914
Le 1^{er} demi-Régiment est relevé des tranchées par le 3^{me} demi-Régiment. Les Escadrons qui ont fait ce service pendant 18^h reçoivent l'ordre de stationner dans la journée à Oost-Duinberque, en cantonnement d'alerte. Des patrouilles sont envoyées entre Vulpen et Kieupont, rive droite du Canal. Le Crain Régimentaire et le convoi sont dirigés sur Adinkerque. L'Etat-Major et le 1^{er} 1/2 Régiment cantonnent à Oost-Duinberque.

2 Novembre 1914
Le 1^{er} demi-Régiment va occuper les tranchées en remplacement du 3^{me} demi-Régiment. Au moment de la relève, à 300 mètres environ des tranchées, le Maréchal des Logis de Blivet, du 4^{me} Escadron, et le brigadier Sinti sont blessés. Le cavalier Barley est tué, 2 chevaux sont blessés légèrement. Mêmes cantonnements que le 1^{er} Novembre.

3 Novembre 1914
Le 3^{me} demi-Régiment relève le 1^{er} demi-Régiment aux tranchées. Même mission et

mêmes dispositions que les jours précédents. Cantonnement à Oost-Duinberque.

4 Novembre 1914
À 6^h le 3^{me} demi-Régiment est relevé des tranchées par le 1^{er} demi-Régiment. Les 2 Escadrons relevés se portent au point de rassemblement habituel.

5 Novembre 1914
À 19^h30 l'Etat-Major et le 3^{me} demi-Régiment repartent leur cantonnement d'Oost-Duinberque.

6 Novembre 1914
En exécution de l'ordre général 96^e 101, le Régiment doit quitter Oost-Duinberque. Le 1^{er} 1/2 Régiment est relevé des tranchées et vient rejoindre l'Etat-Major et le 3^{me} 1/2 Régiment qui est fermé sur la route de Furnes. Le Régiment quitte Oost-Duinberque à 13^h. Il arrive à Hoogstade à 17^h où il cantonne. Le Régiment est en réserve d'Armée.

7 Novembre 1914
Conformément à l'ordre particulier 96^e 109, le Régiment quitte Hoogstade à 9^h et se porte sur Postelteuren. Il est mis à la disposition du général commandant la 38^e division. Le Régiment arrive dans cette localité à 11^h. Il y stationne jusqu'à 16^h. Les Escadrons rentrent dans leur cantonnement.

8 Novembre 1914
À 19^h30 le Régiment reçoit l'ordre d'aller occuper les tranchées. À 21^h, les Escadrons sont rassemblés sur la route de Poringhe. Il arrive dans ce village au moment où celui-ci subit le feu de l'artillerie ennemie. Les Escadrons arrivent

dans les tranchées à 3^h. Les chevaux sont cantonnés au Lion-Belge et aux fermes environnantes.

7-8-9 Novembre 1914

Les Escadrons restent dans les tranchées

10 Novembre 1914

En exécution des ordres de la 38^e division, les Escadrons sont reléés des tranchées. Ils se dirigent à 10^h sur la ferme de Moore où est le poste de commandement de la 38^e Division. L'ennemi ayant franchi l'Yser. Le 3^e Escadron repart dans les tranchées de Reninghe. Le 1^{er} demi-Régiment occupe les tranchées de Zuysschote. Le 4^e Escadron va occuper les tranchées de Pypegale. L'Etat-Major de partie à l'intersection des routes de Reninghe-Pypegale.

11 Novembre 1914

Les Escadrons occupent les tranchées désignées. Où 10^h, un ordre arrache prescrivant le rassemblement de 150 hommes armés de la cavalerie. Ce détachement se porte à l'Ouest de la ferme de Moore à la disposition de la 38^e Division. Où 11^h ce détachement rejoint son cantonnement, mais à 9^h les Escadrons repartent aux tranchées

12 Novembre 1914

L'Etat-Major et les chevaux hant le pied des Escadrons sont cantonnés au Lion-Belge. Le 1^{er} Escadron occupe toujours les tranchées de Drie-Gatzen. Les autres Escadrons occupent les mêmes

11-12-13-14 Novembre 1914

17 Novembre 1914

18 Novembre 1914

19-20-21 Novembre 1914

22 Novembre 1914

33-34-35 Novembre 1914

27 Novembre 1914

positions

Les Escadrons sont reléés des tranchées, et vont cantonner au Lion-Belge et aux fermes environnantes.

Les Escadrons restent dans leurs cantonnements

Les Escadrons se rendent aux tranchées situées devant Murbier où ils passent la journée.

Les Escadrons sont reléés des tranchées à 19^h 30, ils rejoignent leur cantonnement à 23^h 30.

Les Escadrons restent dans leur cantonnement.

En exécution de l'ordre N° 138. Le Régiment quitte son cantonnement, à 18^h 30 il se dirige sur Stavelot où il cantonne. Le Régiment forme la réserve du Corps d'Armée et devra se tenir prêt à se porter tout les jours à partir de 7^h

Le Régiment cantonne à Stavelot. Le 4^e peloton du 4^e Escadron commandé par M^c le 1^{er} Lieutenant Dubuy est mis à la disposition de la Brigade Marocaine située à Batticebel.

À 9^h le Régiment reçoit l'ordre d'aller renforcer la Brigade Marocaine qui avait été attaquée.

Mais à 10^h il reçoit l'ordre de rentrer dans son cantonnement.

28 Novembre 1914

Le Régiment cantonne toujours à Stavelot. Le peloton qui était détaché à la Brigade Marocaine, rejoint le Régiment.

29 Novembre 1914

Le Régiment est mis à la disposition du Général commandant le Corps Colonial. Les Escadrons quittent Stavelot à 8^h et vont cantonner à Batticebel où ils arrivent à 14^h.

30 Novembre 1914

Les Escadrons vont embarquer à la gare d'Éghezée l'embarquement commence à 9^h le 1^{er} train emporte l'Etat-Major, le 3^e Escadron et 3 pelotons du 4^e Escadron le 2nd train les 3 pelotons du 1^{er} et le 3^e Escadron. Le 3^e train : le 1^{er} Escadron.

1^{er} Décembre 1914

Où 16^h le 1^{er} train arrive en gare de Châlons-sur-Marne le débarquement fini, le détachement se dirige sur Vézigneul où il arrive à 18^h 30. le 1^{er} demi-Régiment et l'Etat-Major cantonnent à Vézigneul. Le 3^e demi-Régiment cantonne à Pogny.

2 au 10 Décembre 1914

Les Escadrons occupent toujours le même cantonnement. Le 1^{er} Décembre le 1^{er} demi-Régiment et l'Etat-Major vont occuper le cantonnement de

Pogny le 8^{me} demi-Régiment occupe le cantonnement de Vézigneul.

Les Escadrons occupent les mêmes cantonnements.

En exécution des prescriptions de l'ordre n° 66 le Régiment doit rejoindre le Corps Colonial. Le Régiment quitte ses cantonnements à 9^h Il arrive à Vervins à 15^h où il cantonne.

Le Régiment quitte Vervins à 9^h Il arrive à Dampierre-sur-Aire à 11^h pour y cantonner. L'Etat-Major, le 3^e et 4^e Escadrons cantonnent dans ce village le 4^e Escadron cantonne à Vézigneul. Le 3^e Escadron cantonne à la ferme de Montigny.

Le Régiment occupe le même cantonnement.

Le Régiment est mis à la disposition du Général Et la 3^e Division pour concourir au service des tranchées de 1^{re} ligne. Le Régiment doit constituer à cet effet 4 Escadrons à pied ainsi composés :

12 Officiers 32 Sous-officiers 368 brigadiers ou cavaliers. Ce détachement quitte son cantonnement à cheval, et va jusqu'à Vienne-la-Ville. Le détachement part à pied occuper les positions qui lui sont désignées. Le Lieutenant-Colonel Maillard du 33rd Infanterie Coloniale



dépêche le détachement : Le 3^e demi-Régiment occupe le secteur A du bois d'Hauzy. Le 1^{er} demi-Régiment occupe le secteur B du bois d'Hauzy. L'Etat-Major, et les chevaux du 1^{er} Régiment sont cantonnés à Gignacourt.

24-25-26-27

Décembre 1914

Le détachement du Régiment occupe toujours les tranchées du bois d'Hauzy. L'Etat-Major, les chevaux du 1^{er} demi-Régiment sont cantonnés à Gignacourt.

28 Décembre 1914

16^{èmes} dispositions que précédemment. Le Régiment quitte Gignacourt pour aller cantonner à Dampierre-sur-Oise.

29 Décembre 1914

Conformément aux ordres du Général commandant la 3^e Division d'Infanterie coloniale, le détachement du 3^e Chasseurs d'Afrique est relevé des tranchées et remplacé par deux Compagnies du 110^e territorial. Cette relève s'effectue à 19^h. Les Escadrons rentrent dans leurs cantonnements.

30-31 Décembre 1914

Le Régiment reste au cantonnement. L'Etat-Major le 1^{er}, le 3^e et 4^e Escadrons sont cantonnés à Dampierre-sur-Oise. Le 8^e Escadron est cantonné à la ferme Montet.

1^{er} Janvier 1915

2 Janvier 1915

16^{ème} cantonnement

Le détachement du Régiment compose conformément aux ordres du Général Commandant la 3^e Division d'Infanterie Coloniale, doit être rendu à 19^h barrére 44, pour concourir à la défense du bois d'Hauzy.

Le détachement occupe les tranchées de 1^{er} ligne et les secteurs désignés par le Lieutenant-Colonel Maillard. Le 4^e Escadron est placé au centre. Le 3^e Escadron est placé à sa gauche. Le 1^{er} demi-Régiment est placé à sa droite. Des petits postes sont détachés en avant des tranchées. Le Maréchal des Logis Lescarrié chef d'un petit poste est blessé.

3 Janvier 1915

4 Janvier 1915

Les Escadrons occupent les tranchées

Le détachement occupe toujours les tranchées. Les chevaux de main et l'Etat-Major sont cantonnés à Rapécourt, à l'exception du 2^e Escadron qui occupe la ferme de Moncet.

5 Janvier 1915

Le détachement du 3^e Chasseurs d'Afrique qui était aux tranchées est relevé à 19^h 30 par le 21^e Régiment d'Infanterie Coloniale. Les Escadrons vont rejoindre leurs cantonnements.

Par décret en date de 30 Novembre 1914, le Colonel Estet commandant le Régiment est promu officier de la Légion d'Honneur.

Cette nomination est accompagnée du libellé suivant : « A commandé son Régiment dans les opérations du mois de novembre où le 3^e Chasseurs d'Afrique a combattu avec courage et entraînement dans les tranchées de 1^{er} ligne. Son mérite en revient à son chef » (Journal officiel 10 Janvier 1915).

dépêche le détachement : Le 3^e demi-Régiment occupe le secteur A du bois d'Hauzy. Le 1^{er} demi-Régiment occupe le secteur B du bois d'Hauzy. L'Etat-Major, et les chevaux du 1^{er} demi-Régiment sont cantonnés à Gignacourt.

24-25-26-27

Décembre 1914

Le détachement du Régiment occupe toujours les tranchées du bois d'Hauzy. L'Etat-Major, les chevaux du 1^{er} demi-Régiment sont cantonnés à Gignacourt.

28 Décembre 1914

16^{èmes} dispositions que précédemment. Le Régiment quitte Gignacourt pour aller cantonner à Dampierre-sur-Oise.

29 Décembre 1914

Conformément aux ordres du Général commandant la 3^e Division d'Infanterie coloniale, le détachement du 3^e Chasseurs d'Afrique est relevé des tranchées et remplacé par deux Compagnies du 110^e territorial. Cette relève s'effectue à 19^h. Les Escadrons rentrent dans leurs cantonnements.

30-31 Décembre 1914

Le Régiment reste au cantonnement. L'Etat-Major le 1^{er}, le 3^e et 4^e Escadrons sont cantonnés à Dampierre-sur-Oise. Le 8^e Escadron est cantonné à la ferme Montet.

6-7-8 Janvier 1915

Le Régiment occupe toujours les mêmes cantonnements.

